

Braccio, Nadia

De: Jean-Pierre Caron [galacteus@xplornet.com]
Envoyé: 8 février 2014 18:39
À: Greffe
Cc: Roland Richer; ministre@mrn.gouv.qc.ca; Refusons Les Compteurs
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À qui de droit,

Nous avons fait parvenir une mise en demeure à Hydro Québec en date du 29 octobre 2013 - suite à l'avis d'installation d'un compteur intelligent communicant de nouvelle génération que celle-ci nous a expédié - pour signifier à la Société que nous refusons l'installation dudit compteur. Nous avons en outre indiqué que nous refusons également que l'on nous installe un compteur intelligent non communicant, avec les frais d'installation et de relève y afférents. Hydro-Québec nous a ensuite répondu par lettre datée du 6 novembre 2013, nous disant qu'elle ne tenait pas compte de notre refus d'installation d'un compteur non communicant, et que nous devons nous conformer à cette installation avec les frais que cela entraîne, à condition de lui communiquer cette décision, à défaut de quoi elle supposera que nous choisissons le compteur communicant. Nous n'avons pas contacté la Société comme elle le demandait, considérant que nous avons été très clairs dans notre lettre de refus.

Lorsque l'installateur de Capgemini Québec est passé à notre domicile pour installer le compteur communicant, nous lui avons signifié notre refus. Il en a alors pris bonne note et nous a déclaré que nous ne pouvions conserver notre compteur électromécanique actuel. Il a ensuite affirmé qu'Hydro-Québec reviendrait à une date ultérieure installer un compteur non communicant avec tous les frais (installation et relève) que cela implique.

Nous désirons signifier à la Régie que nous nous objectons à ce que l'on nous impute quelque frais que ce soit advenant le cas où l'on nous retire notre compteur électromécanique actuel. Notre premier choix consiste à conserver ce dernier, d'autant plus que sa durée de vie utile serait supérieure à celle d'un compteur dit "intelligent". Nous estimons que nous payons suffisamment cher les frais de consommation d'électricité qui ne cessent d'augmenter chaque année, même si nous souscrivons à un mode de versements égaux. Je suis travailleur autonome et seul soutien de famille, mon épouse n'étant pas sur le marché du travail à l'heure actuelle. L'approche qu'Hydro Québec nous impose, si elle venait à se concrétiser, nous occasionnerait un préjudice pécuniaire.

Pour ces motifs, nous demandons à la Régie de décréter un moratoire sur l'installation des compteurs intelligents communicants, en raison des dangers pour la santé qu'ils représentent, de même que sur les frais d'installation et de relève afférents aux compteurs dits "non communicants".

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à la présente et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lyne Desmarais et Jean-Pierre Caron
195, chemin Parkview
St-Adolphe d'Howard (Québec) J0T 2B0